

Interpellation intitulée « Quelle évolution pour la Loi sur la Police des Chiens? »

La Loi sur la Police des chiens adoptée en 2006 a eu des effets extrêmement positifs. Même si le recensement a été long à établir, elle a déployé ses effets, car les « maîtres à problèmes » ont peu à peu abandonné la détention de chiens potentiellement dangereux (Amstaff, pitbull, rotweiler) ou alors sont devenus suffisamment discrets pour ne pas avoir été repérés sans autorisation.

Les cours et examens exigés ont également permis à d'autres maîtres de parfaire la maîtrise de leur animal. Le phénomène d'insécurité (objective et subjective) par rapport à ces chiens a quasiment disparu dans les villes vaudoises. A part le cas de Baxter (dont la propriétaire était en infraction, car sans autorisation de détention), il n'y a plus eu de cas grave de morsure, du moins, si tel était le cas, elles n'ont pas été rendues publiques.

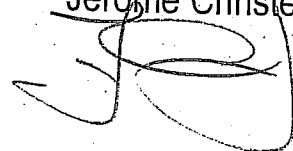
Cela ne veut pas dire que le risque zéro existe. La loi semble avoir atteint son but, soit de mettre un cadre permettant de s'assurer que les chiens de races précitées soient entre les mains de personnes capables de les élever correctement et de les maîtriser.

Dans les milieux canins, on entend dire que les services compétents de l'Etat de Vaud souhaitent durcir la loi. Il serait question d'ajouter une nouvelle race à celles soumises à une autorisation de détention, voire d'en interdire certaines totalement comme à Genève ou en Valais. La laisse et la muselière seraient rendues obligatoires dans certaines manifestations qui provoquent de fortes concentrations humaines, comme notamment les festival, concerts, et matches de football. Des amendes préfectorales plus lourdes pourraient également être prononcées contre les maîtres dont les chiens ont un comportement inadéquat ?

1. Quel bilan le Conseil d'Etat tire-t-il de la Loi sur la Police des Chiens ?
2. Le Conseil d'Etat estime-t-il le cadre actuel suffisant ? Sinon, quelles mesures entend-il prendre ?

Vevey, le 21 février 2012

Jérôme Christen



Développement non soutenu.